Charte d'engagement et de bonne conduite

Annuaire chrétien – Entreprendre avec des valeurs, bâtir dans la confiance

Version 1.0 — adoptée le 10 novembre 2026

Notre annuaire chrétien a été créé dans le but de mettre en relation les entrepreneurs, les professionnels et les particuliers autour de valeurs communes : la foi chrétienne, l'intégrité, le respect, la bienveillance, l'entraide et l'excellence.

Nous souhaitons offrir un espace de visibilité aux entrepreneurs chrétiens, favoriser les échanges professionnels et encourager une économie fondée sur des relations honnêtes et respectueuses.

L'inscription dans cet annuaire implique l'adhésion à la présente charte et l'engagement à en respecter les principes.

Notre ambition est de faire de cet annuaire un espace de confiance, où chacun contribue, par son comportement, à préserver une image positive du témoignage chrétien dans le monde professionnel.

1. ENGAGEMENT DES ENTREPRENEURS ET PROFESSIONNELS INSCRITS

En rejoignant notre annuaire, chaque entrepreneur s'engage à :

Article 1 – Agir avec honnêteté et intégrité

- Présenter son activité, ses compétences, ses qualifications et ses prestations de manière sincère.
- Ne pas faire de fausses déclarations concernant son entreprise, ses services ou son expérience.
- Respecter les engagements pris envers ses clients.
- Pratiquer une politique tarifaire transparente.

Article 2 – Respecter les valeurs chrétiennes

- Faire preuve de bienveillance, de respect, de patience et de considération envers chacun.
- Privilégier des relations professionnelles basées sur la confiance, l'honnêteté et la loyauté.

- Refuser toute forme de manipulation, de tromperie, d'intimidation ou d'exploitation de la foi à des fins commerciales.
- Ne pas utiliser le nom de Dieu, la Bible ou la foi chrétienne pour exercer une pression commerciale ou garantir abusivement un résultat.

Article 3 – Respecter les clients et les autres professionnels

- Traiter chaque client avec sérieux et professionnalisme.
- Respecter la confidentialité des informations échangées.
- Éviter toute concurrence déloyale, dénigrement ou atteinte à la réputation d'un autre professionnel.
- Ne pas utiliser l'annuaire pour démarcher abusivement ses membres.

Article 4 – Garantir le sérieux de son activité

- Exercer son activité dans le respect des lois et réglementations applicables.
- Disposer des autorisations, assurances et qualifications nécessaires lorsque la profession l'exige.
- Informer rapidement ses clients de tout changement important concernant ses prestations.
- Ne pas publier de contenus mensongers, trompeurs, illicites ou portant atteinte aux droits d'autrui.

Article 5 – Préserver l'esprit de l'annuaire

- Ne pas utiliser l'annuaire pour promouvoir des activités contraires à son objet ou portant atteinte à ses valeurs.
- Ne pas publier de propos haineux, discriminatoires, injurieux ou diffamatoires.
- Ne pas se servir de l'annuaire pour régler des différends personnels ou professionnels.

2. ENGAGEMENT DES VISITEURS ET UTILISATEURS

L'annuaire est également un espace destiné aux visiteurs qui souhaitent découvrir des professionnels et entrer en relation avec eux.

Chaque visiteur s'engage à :

Article 6 – Respecter les professionnels

- Adopter une attitude courtoise et respectueuse lors des prises de contact.
- Ne pas harceler, menacer, insulter ou intimider un professionnel.
- Ne pas utiliser les coordonnées publiées à des fins de spam, de prospection abusive ou de diffusion non autorisée.

Article 7 – Agir avec responsabilité

- Vérifier que les prestations proposées correspondent à ses besoins.
- Échanger directement avec le professionnel concernant les tarifs, les délais et les conditions de réalisation.
- Respecter les engagements pris lors d'une commande ou d'une prestation.

Article 8 – Respecter la réputation de chacun

- Ne pas diffuser de fausses informations ou de fausses accusations.
- Ne pas publier de commentaires injurieux, diffamatoires ou malveillants.
- En cas de désaccord, privilégier le dialogue et les voies de recours appropriées.

3. RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENT DE L'ANNUAIRE

Article 9 – Rôle de l'annuaire

L'annuaire a pour vocation de mettre en relation des professionnels et des visiteurs.

Il constitue un outil de visibilité et de mise en relation, et non un organisme de certification, de garantie ou de cautionnement des entreprises inscrites.

Chaque professionnel demeure seul responsable :

- De son activité et de son statut juridique.
- De la qualité de ses produits et prestations.
- De ses tarifs, devis, factures et engagements contractuels.
- Du respect de ses obligations légales et professionnelles.

L'annuaire ne garantit pas les transactions, les résultats commerciaux ni la bonne exécution des prestations proposées par les professionnels référencés.

Article 10 – Droit de contrôle et de modération

L'administrateur de l'annuaire se réserve le droit :

- De vérifier les informations communiquées lors d'une inscription.
- De demander des justificatifs professionnels lorsque cela est nécessaire.
- De refuser une inscription qui ne correspond pas à l'objet de l'annuaire.
- De demander la modification ou la suppression d'un contenu inapproprié.
- De suspendre ou de supprimer un profil en cas de non-respect de la présente charte ou des conditions d'utilisation.

Dans la mesure du possible, le professionnel concerné sera informé des motifs de la décision.

Article 11 – Signalement

Tout visiteur ou professionnel peut signaler un comportement, une annonce ou une situation qui semblerait contraire à la présente charte.

Chaque signalement sera examiné avec sérieux et impartialité. L'administrateur pourra demander des éléments complémentaires avant de prendre une décision.

Article 12 – Absence de cautionnement

La présence d'un professionnel dans l'annuaire ne constitue pas une garantie de sa moralité, de sa foi, de ses compétences, de sa solvabilité ou de la qualité de ses prestations.

L'annuaire ne peut être tenu responsable des différends contractuels entre un professionnel et son client, sous réserve des responsabilités qui lui incombent légalement.

4. PROTECTION DE L'ANNUAIRE ET DE SON IDENTITÉ

Article 13 – Propriété intellectuelle

Le nom de l'annuaire, son logo, son identité visuelle, son organisation, ses textes originaux et ses éléments graphiques sont protégés par les dispositions applicables en matière de propriété intellectuelle.

Toute reproduction, utilisation, diffusion ou exploitation sans autorisation préalable de l'administrateur est interdite, sauf exceptions prévues par la loi.

Article 14 – Utilisation loyale de la plateforme

L'annuaire ne doit pas être utilisé pour :

- Copier ou récupérer massivement les données et coordonnées des professionnels.

- Constituer une base de données concurrente à partir des informations publiées.
- Porter atteinte au fonctionnement ou à la sécurité du site.
- Usurper l'identité de l'annuaire ou de ses représentants.
- Détourner son nom, son logo ou son image à des fins personnelles ou commerciales.

5. SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT

Tout manquement à cette charte pourra entraîner, selon la gravité des faits et dans le respect du cadre légal applicable :

1. Un avertissement.
2. Une demande de modification ou de retrait d'un contenu.
3. Une suspension temporaire du profil.
4. Une suppression définitive de l'inscription.
5. Le signalement aux autorités compétentes lorsque la situation le justifie.

L'administrateur se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité, la réputation et l'intégrité de l'annuaire.

6. NOTRE ENGAGEMENT COMMUN

Nous croyons qu'entreprendre avec des valeurs chrétiennes, c'est aussi faire preuve d'exemplarité dans ses relations professionnelles.

Nous souhaitons que cet annuaire soit un lieu où la foi se traduit concrètement par des actes : servir avec excellence, travailler avec honnêteté, respecter son prochain et bâtir des relations durables.

> *« Que tout ce que vous faites, faites-le de bon cœur, comme pour le Seigneur et non pour des hommes. » – Colossiens 3:23*

En rejoignant ou en utilisant cet annuaire, chacun contribue à faire vivre cet esprit de confiance, de respect et de fraternité.

Ensemble, faisons de nos activités professionnelles un témoignage de nos valeurs.

L'administration de l'annuaire chrétien